

Compte-Rendu du Conseil Municipal

Séance du 21 février 2022

Sous la présidence de M. Patrick BECKER, Maire

Convocation du 14 février 2022

**L'an deux mille vingt-deux, le vingt-et-un février, à 20 heures 06 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué en session ordinaire, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Patrick BECKER, Maire.
La séance était publique.**

Membres présents : BECKER Patrick, DE LAZZER Xavier, GUILLET Sonia, LEFEVRE Didier, BUSCHMANN Bernard, PRIORE Lise, WINCKEL Marie-Claude, BOHN Carmen, WEBER Lydie, GILLAIN Séverine, DAMASIO Michaël, KLEIN Thomas, DORVEAUX Priscilla

Membres absents excusés : THILL Patrick, VICENTE Victor

Procuration : Victor VICENTE donne procuration à Patrick BECKER

Secrétaire de séance : Lise PRIORE

Préambule :

En préambule de la séance, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du Conseil Municipal en date du 8 novembre 2021.

2022-001 SISCODIPE : Reversement de la TCCFE pour la période 2021/2026

POINT ANNULÉ

POINT VOTÉ par délibération n°2021-026 le 02/07/2021.

2022-002 CLETC : Approbation du rapport n° 20 relatif au transfert de la ZAE Metzange I

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que, dans le cadre des transferts de charges et conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le Conseil Municipal doit approuver les rapports du CLETC.

Monsieur le Maire fait donc lecture du rapport suivant :

- n° 20 : Transfert de la ZAE Metzange I au 01/01/2021

Les 13 communes de la Communauté d'Agglomération doivent approuver ce rapport bien que la commune de Kuntzig ne soit pas concernée.

Après avoir entendu lecture du rapport n°20 et après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'UNANIMITE le rapport cité ci-dessus.

2022-003 C.A. : Renouvellement Adhésion Groupement de Commandes Permanent pour la réalisation de levés topographiques et de travaux d'arpentage (lot 3)

Les textes de la commande publique permettent à une pluralité de personnes publiques justifiant de besoins communs liés à un achat déterminé, de s'associer en groupement de commandes dans le but d'optimiser des avantages tant au niveau économique qu'au niveau de la qualité des prestations.

L'objectif est de faire bénéficier tous les membres du groupement des mêmes conditions financières pour la réalisation de prestations identiques à celles proposées à la Communauté d'Agglomération Portes de France Thionville, ce qui aura aussi pour intérêt de mutualiser les procédures de passation des marchés.

Aussi, le montant maximum du marché n°CA19-072AC signé en 2018 étant atteint, il y a lieu de relancer le groupement de commandes permanent pour la réalisation de levés topographiques et de travaux d'arpentage – lot 3 : détection et géolocalisation des réseaux enterrés par des méthodes intrusives et non intrusives.

Les conditions de fonctionnement de ce groupement sont fixées par convention jointe au présent rapport.

Chaque membre du groupement est chargé de l'exécution financière des prestations qui lui sont propres et donc du paiement des factures correspondantes.

La Communauté d'Agglomération Portes de France Thionville assurera les missions de coordonnateur du groupement jusqu'à la signature des marchés en résultant.

Le coordonnateur recueille auprès des membres leurs besoins, préalablement à la mise en concurrence des prestataires et élabore le dossier de consultation en fonction des besoins qui ont été définis par les membres. Il assure et organise l'ensemble des opérations de sélection de l'attributaire.

Si nécessaire, la Commission d'Appel d'offres compétente sera celle de la C.A. Portes de France Thionville.

Les frais de publication seront répartis à part égale entre les membres du groupement.

Ce groupement de commandes sera permanent. Néanmoins, tout membre pourra se retirer après l'expiration du marché en cours.

Il appartient ainsi aux communes membres de la C.A. intéressées de délibérer en vue de leur adhésion à ce groupement de commandes.

Le Conseil Municipal est invité à :

- APPROUVER le renouvellement de l'adhésion au groupement de commandes permanent pour la réalisation de levés topographiques et de travaux d'arpentage - lot 3,
- APPROUVER les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération,
- ACCEPTER que la C.A. Portes de France Thionville soit coordonnateur du groupement,
- AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à suivre l'exécution du marché correspondant, avenants et reconduction éventuels, pour ses besoins propres,
- AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer le formulaire d'adhésion au groupement de commandes permanent (annexe 1), ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et à compléter l'annexe 2 à la présente convention.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'UNANIMITE :

- APPROUVE le renouvellement du groupement de commandes permanent pour la réalisation de levés topographiques et de travaux d'arpentage - lot 3,
- APPROUVE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération,
- ACCEPTE que la C.A. Portes de France Thionville soit coordonnateur du groupement,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à suivre l'exécution du marché correspondant, avenants et reconduction éventuels, pour ses besoins propres,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le formulaire d'adhésion au groupement de commandes permanent (annexe 1), ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et à compléter l'annexe 2 à la présente convention.

2022-004 Ville de YUTZ : Convention de Partenariat avec l'Ecole de Musique

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à l'UNANIMITE des membres présents, à signer la convention et son annexe liant la Ville de Yutz et la Commune de Kuntzig :

- pour l'enseignement spécialisé de la musique en milieu scolaire pour l'année 2021-2022 à raison de 49h00/an selon un taux horaire à 43 €, soit **2 107.00 €**
- pour l'enseignement spécialisé de la musique hors milieu scolaire pour l'année 2021-2022, et compte tenu de la différence de tarif pour les élèves extérieurs par rapport aux élèves yussois, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre en charge 50% de la différence des droits de scolarité par rapport au tarif des élèves yussois, qui sera répartie entre les élèves de Kuntzig selon le tableau joint en annexe de la convention. Soit d'accorder une subvention de **429.00 €**.

La subvention totale de la commune de Kuntzig à la Ville de Yutz s'élèvera, pour cette année scolaire 2021-2022 à **2 536.00 €** payable en juin 2022.

Cette année, 15 personnes sont inscrites à l'Ecole de Musique de Yutz. La Convention prévoit un spectacle musical par an.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'UNANIMITE.

2022-005 Collège Jean Mermoz YUTZ : Subvention au FSE

Monsieur le Maire fait part de la demande de subvention annuelle du Collège Jean Mermoz de Yutz.

Monsieur le Maire rappelle que le Foyer Socio-Educatif du Collège remplace depuis le 1^{er} janvier 2012 la coopérative scolaire et finance de nombreuses activités éducatives comme la Chorale, le club de Lecture, le club d'Echecs, le club de Sciences, la Ludothèque en allemand.

Il subventionne également des animations sportives et culturelles à destination de tous les élèves tout au long de l'année scolaire.

Comme chaque année, le Collège Jean Mermoz de Yutz accueille des élèves de Kuntzig. Pour cette raison, le Collège demande une subvention annuelle destinée au Foyer Socio-Educatif du Collège.

Cette année scolaire 2021/2022, 49 élèves domiciliés à Kuntzig fréquentent l'établissement, et la quote-part proposée pour chaque élève est de 10 €, soit un montant total de **490 €**.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'UNANIMITE le versement d'une subvention annuelle 2021/2022 de **490 €** au FSE du Collège Jean Mermoz.

2022-006 Jeunesse Sportive de Distroff : Demande de Subvention

Monsieur le Maire fait part d'une demande de subvention par l'association Jeunesse Sportive de Distroff (école de Foot)

Afin de mener à bien les projets de cette association, projets listés dans le courrier lu par Monsieur le Maire ; la Commune de Kuntzig est sollicitée pour une aide financière.

Cette école de foot qui compte 165 licenciés dont 18 jeunes de Kuntzig, rassemble les villages de Kuntzig et de Stuckange.

N'ayant plus d'équipe de jeunes au Club de foot JSK de Kuntzig, un partenariat s'est établi entre la ville de Distroff et de Kuntzig.

Monsieur le Maire propose de leur attribuer une subvention de 1 000 €.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'UNANIMITE de verser une subvention de 1 000 € à la Jeunesse Sportive de Distroff.

2022-007 Ouverture de crédits par anticipation au vote du Budget 2022

Conformément à l'article L1612-1 du CGCT qui prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget, ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Il est donc nécessaire d'ouvrir des crédits en investissement pour pouvoir mandater des factures.

Les crédits votés au Budget 2021 en investissement étant de **194 090 €**, les crédits pouvant être engagés et mandatés avant le vote du Budget 2022 peuvent atteindre la somme de **48 522 €**.

Les Crédits ouverts seront répartis de la façon suivante :

CHAPITRE	ARTICLE	CREDITS VOTES BP2021	RAR2020	MONTANT POSSIBLE AVANT VOTE DU BUDGET 2022	CREDIT OUVERTS au titre de l'article L612-1 CGCT
21	2152 21538 2183 2128 2121 21578	194 090 €	0 €	48 522 €	1 200 € 952 € 3 000 € 3 300 € 8 328 € 4 740 €

Soit une ouverture de crédits pour un montant total de **21 520 €**.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'UNANIMITE approuve cette ouverture de crédits.

**2022-008 APPROBATION TARIFS VENTE DES PLANTES AU MARCHE
AUX FLEURS 2022**

Dans le cadre de la vente annuelle des fleurs du 8 mai, il y a lieu de fixer les tarifs unitaires des diverses plantes.

DESIGNATION	PRIX
GERANIUM LIERRE – DOUBLE - ZONAL	2,90 €
IMPATIENS	1,00 €
GAZANIA	1.00 €
BEGONIA	1,00 €
IPOMEE FEUILLAGE	4.50 €
BEGONIA DRAGON WING	4,50 €
DIASCIA	2.50 €
PLECTRANTHUS FEUILLAGE	2,50 €
DICHONDRA FEUILLAGE	2.50 €
SURFINIA	2,50 €
ŒILLET D'INDE	1,00 €
ROSE D'INDE	1,00 €
SUSPENSION	19.00 €
DIPLADENIA	5,20 €
MILLION BELLS	2,50 €
SCAEVOLA	2,50 €
SAUGE	1,00 €
ZINIA PROFUSION	1,00 €
AUBERGINE	1,00 €
CELERI RAVE BARQUETTE 10	4,00 €
COURGETTE	1,00 €
POIREAUX Barquette de 10	4,50 €
POIVRON	1,00 €
POTIMARRON	1,00 €
SALADES Barquette de 12	2,20 €
TOMATE Cerise - Cornue	1,00 €
TERREAU AVEC ENGRAIS	15,00 € le sac de 70 L

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'UNANIMITE ces tarifs.

2022-009 REVISION TARIF LOCATION SALLE L'HEXAGONE

Monsieur le Maire propose d'augmenter le tarif de location de la petite salle de l'Hexagone (sans accès cuisine) pour les associations et particuliers non-Kuntzigeois durant le week-end en le faisant passer de 350 € à 600 €.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'UNANIMITE ce tarif.

POINTS D'INFORMATION

Commandes passées :

- chez SECURITEC : achat de 6 capteurs de CO2 pour les écoles (4 dans l'école primaire et 2 dans l'école maternelle) pour un montant de 1.080 € HT. Ces appareils font l'objet d'une subvention de l'Ecole Nationale.
 - chez BILBO : réparation d'une pompe à chaleur en panne, pour un montant de 775 € HT.
 - chez Assistance PC Yutz : remplacement de 2 ordinateurs avec logiciels pour la mairie, pour un montant de 2.268€ HT.
 - chez CITEOS : pose d'un poteau pour l'installation d'un caméra de vidéo-surveillance au niveau des conteneurs-verre, à la sortie du village, pour un montant de 792 € HT.
 - chez ROSEFLORE Metzervisse : mise en place de plantations devant la gare et près de l'Hexagone, pour un montant de 318 € HT.
-
- La Présidente de l'Association SEP à simple, Madame Viviane GIRAUD, a présenté ses vœux au Maire et l'a informé de la création prochaine, aux alentours de Yutz, d'un centre spécialisé pour les personnes atteintes de la sclérose en plaques proposant de l'aide à l'emploi ainsi qu'à l'adaptation du logement et de la mise en place d'un nouveau site Internet permettant de faire des dons à l'association.
 - Le PEP Lor'Est de Kuntzig a pu bénéficier d'une subvention de 500 € pour l'organisation du spectacle musical de la Saint-Nicolas dont le coût était de 600 €.
 - L'APEI Moselle a remercié la commune pour son engagement dans la distribution des brioches de l'amitié et la générosité des donateurs. La collecte globale de cette année s'est élevée à 99.887,67 €, avec une contribution à hauteur de 1.239,10€ pour Kuntzig. Ces fonds seront utilisés pour la création d'un foyer d'accueil pour personnes handicapées adultes.
 - Le Programme Local de l'Habitat est à disposition pour les personnes qui souhaiteraient le consulter.
 - 4.000 conseillers numériques ont été déployés en France afin d'accompagner les citoyens dans l'usage quotidien des outils numériques et dans leurs démarches en ligne. Depuis le début de l'année, un conseiller numérique (Sébastien Strupp) est mis à disposition de toutes les communes de la Communauté d'Agglomération. Pour Kuntzig, il assure une permanence à la mairie les mercredis après-midi, tous les quinze jours, sur rendez-vous.
 - La campagne de recensement dont Didier Lefèvre avait la responsabilité pour la commune, qui s'est déroulée sur quatre semaines avec deux agents recenseurs, s'est achevée avec un taux de retour exceptionnel de 100%. Il est en ressort une population de 1.364 habitants pour Kuntzig, avec 30 logements vacants. 79,5% des foyers ont rempli le questionnaire en ligne (70% lors du précédent recensement).
 - L'élection de la Reine de Lorraine 2022 aura lieu le 26 février 2022 dans la salle de l'Hexagone.
 - La commune a procédé à l'embauche d'un jeune de – 26 ans sous contrat aidé, en renfort des deux employés communaux.

- Xavier Delazzer présente les résultats du travail de la Commission Stationnement composée de Didier Lefèvre, Séverine Gillain, Lydie Weber et lui-même.

Suite à une visite du village à pied le mercredi 27 octobre 2021 et un passage en voiture le dimanche 31 octobre 2021, une analyse des habitudes de stationnement des habitants a été réalisée et permis de faire différentes propositions visant à interdire le stationnement sur les trottoirs dans certaines rues, poser des plots et potelets à divers endroits gênants et dangereux, créer des places de parking à l'entrée de la ZAC des Passereaux et ajouter des emplacements de stationnement sur la place des Fauvettes.

Un courrier adapté à chaque rue sera distribué afin d'informer les habitants de ces nouvelles mesures qui feront également l'objet d'un article dans le prochain Villageois. De plus, il conviendra de faire un porte-à-porte ciblé pour la dizaine de propriétaires de véhicules toujours gênants. Un autocollant « stationnement interdit » sera apposé sur les véhicules en infraction et les propriétaires de véhicules coutumiers du fait se verront délivrer un procès-verbal pour stationnement interdit.

Fin de la séance à 21 heures